

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## HGA COURT TERME PLUS ISR (ex FGF EURO MONETAIRE) FCP19860461

Code AMF Part I : FR0007391255

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) soumis au droit français géré par HUMANIS GESTION D'ACTIFS

## Objectifs et politique d'investissement

### Description des Objectifs et de la politique d'investissement :

**HGA COURT TERME PLUS ISR**, classé « **Obligations et autres titres de créance libellés en euro** », a pour objectif d'obtenir sur sa durée minimale de placement recommandée d'un an, tout en intégrant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) pour la sélection et le suivi des titres, une performance nette de frais de gestion proche de son indicateur de référence composé à 70 % de l'EONIA Capitalisé Jour et à 30 % de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 1-3 Years (coupons nets réinvestis).

L'**Eonia** (Euro Overnight Average) est la principale référence du marché monétaire de la zone euro. Cet indice calculé par la Banque Centrale Européenne (BCE) correspond à la moyenne des taux interbancaires au jour le jour de la zone euro. Il représente le taux sans risque de la zone euro (<http://fr.euribor-rates.eonia/asp>).

L'indice **Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 1-3 Years** (coupons nets réinvestis) est représentatif de la performance des obligations d'Etat de la zone euro bénéficiant d'une notation « Investment Grade » et dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. Cet indice est disponible sur le site internet :

<https://www.bloomberg.com/quote/LET1TREU:IND>

La gestion du Fonds n'étant pas indiciaire, la performance du Fonds pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

### Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

**HGA COURT TERME PLUS ISR** adopte une **gestion Socialement Responsable** (SR) dans la sélection et le suivi des titres c'est-à-dire tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) des émetteurs. L'application du filtre ISR intervient en amont de l'analyse financière et boursière des gérants dans le cadre du choix des valeurs en portefeuille.

Le périmètre d'application du filtre ISR correspond aux titres détenus en direct et aux fonds gérés par Humanis Gestion d'Actifs utilisés comme supports (voir codes de transparence des fonds supports Socialement Responsables (SR) sur le site <https://hga.humanis.com/nos-solutions-dinvestissement>).

La définition de l'univers SR s'appuie sur la méthodologie d'Humanis Gestion d'Actifs, basée sur des critères ESG (exemples : politique de changement climatique, diversité des effectifs, indépendance du conseil d'administration) et un suivi des controverses ESG (exemples : pollution, incidents, non-respect de l'éthique des affaires).

L'objectif de la gestion socialement responsable d'Humanis Gestion d'Actifs est de réduire les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et, à terme, les risques financiers.

L'approche d'Humanis Gestion d'Actifs est une approche « Best In Class » sans exclusion sectorielle a priori. Pour les émetteurs privés, les enjeux ESG propres à chaque secteur sont dûment pris en compte. Humanis Gestion d'Actifs s'appuie sur les notes de l'agence de notation Sustainalytics et détermine le score ESG de la façon suivante :

1. Pour chaque secteur, 15 critères d'analyse ESG sont sélectionnés par l'équipe ISR d'Humanis Gestion d'actifs selon leur pertinence. Ces critères sont notés de 0 à 100 par Sustainalytics. Ils sont équilibrés pour former un score ESG brut, de 0 à 100.
2. Pour chaque entreprise notée, 10 critères de controverse sont pris en compte. Ces critères sont notés par Sustainalytics de 0 (risque ESG nul) à 5 (risque ESG très fort). La note maximale de ces 10 controverses est alors calculée. Si la note est de 4, la pénalité est de 10. Si la note est de 5, la pénalité est de 20.
3. Le score ESG net est obtenu en déduisant du score ESG brut la pénalité éventuelle de controverse. Seules les sociétés ayant obtenu une note supérieure ou égale à 65 sur 100 sont intégrées dans l'univers d'investissement.

Pour les émetteurs publics / souverains, les pays dont les scores sont statistiquement inférieurs à la moyenne sur au moins deux des trois critères ESG susmentionnés retenus sont exclus de l'univers d'investissement socialement responsable.

Dans le cadre de cette approche Socialement Responsable, la société de gestion s'appuie sur différents fournisseurs de données tels que par exemple Sustainalytics et Ethifinance.

Le processus ISR d'Humanis Gestion d'Actifs est revu annuellement.

Le style de gestion discrétionnaire du fonds repose sur la combinaison de différentes stratégies : en fonction du scénario arrêté par le comité d'investissement de la société de gestion, le gérant sélectionne les titres offrant le meilleur couple rendement/risque. Il module son allocation en fonction de ses anticipations et des conditions de marché. Il choisit les titres en prenant en compte plusieurs critères tels que : la maturité, la notation, le rendement ou le secteur.

A la différence d'une gestion indiciaire, elle intègre les anticipations du gérant concernant l'évolution des marchés et sa sélection de valeurs.

Les axes principaux de la gestion sont :

- la sensibilité aux taux d'intérêt qui sera comprise entre 0 et 2. Le gérant fait varier la sensibilité du portefeuille entre ces bornes, en fonction de ses anticipations des variations du niveau des taux d'intérêt de la zone euro. Le fonds a pour objectif d'investir sur des échéances courtes, mais sans contrainte de maturité.
- le ou les segments de la courbe des taux à privilégier ;
- le degré d'exposition au risque crédit et la répartition des émetteurs. La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

**HGA COURT TERME PLUS ISR** est investi dans des obligations, des titres de créance ou des instruments de marché monétaire, d'émetteurs publics et/ou privés, sans contrainte de maturité. La répartition entre dette publique et privée peut être revue par la société de gestion selon les conditions de marché.

L'actif net du fonds est exposé jusqu'à 100 % sur les marchés de taux de la zone euro et/ou en dehors de la zone euro. A titre accessoire et dans la limite de 10 % maximum de son actif net, le fonds pourra être investi sur des valeurs non libellées en euro.

L'exposition au risque action ne doit être qu'accessoire et ne pas excéder 10 % de l'actif net. L'exposition au risque de change doit rester accessoire.

Le fonds pourra être investi jusqu'à 10 % de son actif net, en parts ou actions d'OPCVM, FIA et/ou fonds d'investissement de droit étranger. Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le fonds pourra également intervenir sur des marchés à terme dans la limite de 10% de l'actif net.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation.

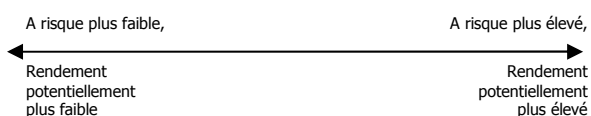
**Durée de placement :** 1 an minimum.

**Recommandation :** ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports avant la durée de placement recommandée.

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachats :** elle est calculée quotidiennement en divisant l'actif net du fonds par le nombre de parts émises sur la base des cours de clôture de chaque jour de Paris (selon le calendrier officiel d'Euronext – Paris SA), à l'exception des jours fériés au sens de l'article L. 3133-1 du Code du travail.

Les ordres de souscriptions et de rachats sont effectués sur VL à cours inconnu et sont centralisés chaque jour de calcul de la valeur liquidative (J) jusqu'à 15h00. Ces ordres sont exécutés sur la base de la valeur liquidative de J. Les règlements afférents à ces ordres interviennent à J+2 ouvrés.

## Profil de risque et rendement



- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». La catégorie précitée a été déterminée à partir de l'amplitude des variations de la valeur liquidative constatée sur cinq années.
- Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Le niveau de risque de ce fonds reflète principalement le risque et le niveau de volatilité des marchés actions et taux sur lesquels il est investi.

Le risque suivant non pris en compte dans l'indicateur peut avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du fonds :

**Risque de crédit :** Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur monétaire ou obligataire ou de défaut de ce dernier. La valeur des titres de créance de cet émetteur peut alors baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le fonds a conclu des contrats de gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le fonds.

# Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds d'épargne salariale y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements ».

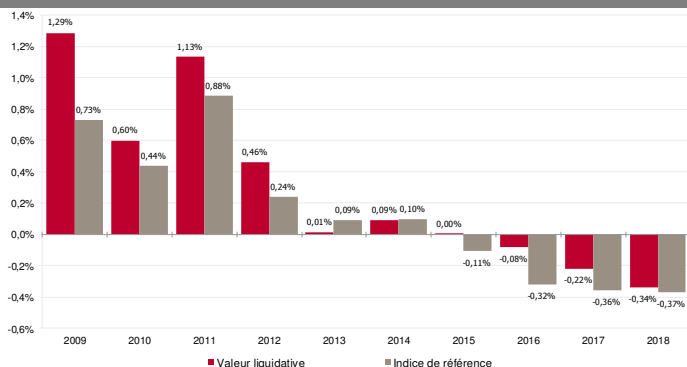
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir auprès d'HUMANIS GESTION D'ACTIFS, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur une année	
Frais courants	0,10 % (*)
Frais prélevés par le FCPE dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	0,20 % l'an (TTC) maximum de l'actif net. La commission de surperformance représentera 20 % TTC de la différence entre la performance de l'OPCVM et celle de son indice de référence 70 % sur l'EONIA Capitalisé Jour diminuée des frais de gestion réels et 30 % Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 1-3 Years + 0,10 %.

(\*) Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2019, et peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet [www.hqa.humanis.com](http://www.hqa.humanis.com).

## Performances passées



**AVERTISSEMENT :** Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les performances sont affichées nettes de frais courants.

**Date de création du fonds:** 17/11/1986.

**Devise :** Euro

**Le 01/10/2019, le fonds change d'indicateur de référence.**

Le nouvel indicateur de référence est composé à 70 % de l'EONIA Capitalisé Jour et à 30 % de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 1-3 Years (coupons nets réinvestis).

## Informations pratiques

➤ **Dépositaire :** BNP Paribas Securities Services

➤ **Commissaire aux comptes :** PWC.

➤ **Forme juridique :** Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP).

➤ **Prospectus / rapport annuel / document semestriel / valeur liquidative / Information sur chaque part :** disponibles sur demande auprès de HUMANIS GESTION D'ACTIFS Service reporting – 141 rue Paul Vaillant Couturier, 92246 Malakoff Cedex ou [hqa.reporting@humanis.com](mailto:hqa.reporting@humanis.com).

➤ **Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Pour toute question à ce sujet, nous vous conseillons de vous adresser directement à votre conseiller fiscal.

Ce FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique (*US Persons*).

La responsabilité de **HUMANIS GESTION D'ACTIFS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Ce fonds est agréé et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**HUMANIS GESTION D'ACTIFS** est agréée par la France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **01/10/2019**.